

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 30 juin 2025**

CONVOCACTION

Date : 24 juin 2025
Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 24
Votants : 34
Pouvoirs : 10
Absent : 5

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

02 JUIL. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

03 JUIL. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT
Mme SAVAS
Mme TALL
Mme SAKHO
Mme PEREZ
Mme SENET
M. EL MOUSSAOUI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à M. PERRIN
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme SOW
Pouvoir à Mme ELONGUERT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Mme DUCHATELLE.

Absents non représentés

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

22 RH - Modification du tableau des effectifs

■ Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des emplois. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, la collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application du Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8.

I. Créations

SERVICE – GRADE	CREATION (ETP)
Direction générale Education et Qualité de Vie	
Attaché	1
TOTAL	1

II. Modifications – Créations/Suppressions

SERVICE – GRADE	CREATION (ETP)	SUPPRESSION (ETP)

Direction Générale des Services Techniques		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint technique territorial	1	
Agent de maîtrise		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	
Direction Vie de la Cité et Finances Locales		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint administratif territorial		1
Direction générale Education et Qualité de Vie		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1
Adjoint administratif territorial	1	
Animateur territorial		1
Rédacteur territorial	1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	
Direction Culture, Jeunesse et Citoyenneté		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		0.20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	0.30	
Bibliothécaire principal		1
Bibliothécaire	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		2
Adjoint administratif territorial	2	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1
Adjoint territorial d'animation	1	1
Rédacteur	1	
Finances		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1
Attaché	1	
TOTAL	13.3	13.2

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-22DEL_CM300625-DE



■ Le conseil municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-8,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 23 juin 2025,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le tableau des emplois de la collectivité en annexe.

Article 2 : de créer les postes suivants au grade :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet (1 ETP)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (2 ETP)
- 3 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet (3 ETP)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (1 ETP)
- 2 postes de rédacteur territorial à temps complet (2 ETP)
- 2 postes d'attaché territorial à temps complet (1 ETP)
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet (2 ETP)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (0.30 ETP)
- 1 poste de bibliothécaire territorial à temps complet (1 ETP)
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation (1 ETP)

Article 3 : de supprimer les postes suivants au grade :

2/3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (1 ETP)
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (1 ETP)
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (2 ETP)
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (2 ETP)
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (1 ETP)
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet (2 ETP)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (0.20 ETP)
- 1 poste de bibliothécaire principal à temps complet (1 ETP)
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation (1 ETP)
- 1 poste d'animateur territorial (1 ETP)

Article 4 : d'approuver la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public en l'absence de candidature satisfaisante de fonctionnaire, sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, l'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois d'accueil.

Article 5 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

CREIL, le **03 JUIL. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSC
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



Le secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 060-216001743-20250703-22DEL_CM300625-DE